

**MAIRIE DE CROISY SUR EURE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Le lundi 03 février 2025**

L'an 2025, le lundi 03 février à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT maire,

**Présents :**

Jean Michel de MONICAULT, Christine BAUDRY, Freddy BIZARD, Marcel BOUCHER, Jean François CARRIERE, Cyril GARREAU, Pierre de MONICAULT, Nicolas PEAN, Jacky SABOURIN.

**Pouvoir :** d'Alexandre GUENEAU à Freddy BIZARD et de Géraldine CHAPELAIN à Jean François CARRIERE

**Absents :** Géraldine CHAPELAIN, Alexandre GUENEAU

**Secrétaire de séance :** Jean François CARRIERE.

En exercice : 11

Présents : 9

Pouvoir : 2

Absents : 2

Votants : 11

**ORDRE DU JOUR :**

**Nomination d'un ou une secrétaire :**

- 1) **Personnel communal**
- 2) **Finances :** bilan des dépenses et recettes de l'année 2024
- 3) **Investissements 2025**
  - a. Travaux. Compte-rendu de la commission travaux du mercredi 8 janvier 2025 ; Etat de l'avancement des travaux et prévisions des investissements 2025 ;
  - b. Subventions possibles dates butoir de dépôts des dossiers.
- 4) **Environnement :**
  - a. Fleurissement : pré choix des plantations pour le printemps 2025. Proposition de choix et estimation donnée par HAAS.
  - b. Information sur projet d'aménagement de l'étang Garreau
- 5) **Urbanisme :** parlement des maires du jeudi 23 janvier 2025, **décisions à prendre pour l'établissement du SCOT SNA**
- 6) **Compte rendu des assemblées :** SNA, parlement des maires ; Syndicat de rivière, SBV ; autres ?
- 7) **Informations diverses.**
- 8) **Prochaines réunions :**
  - a. **Prochain Conseil municipal : lundi 3 mars 18 h 30**

**Nomination d'un secrétaire : Jean François CARRIERE**

**Approbation du compte rendu du lundi 06 janvier 2025**

1. **Ressources humaines :** RAS
2. **Finances :**
  - Le bilan des dépenses et recettes de l'année 2024 fait l'objet du tableau ci-dessous

CA 2024	
<b>A-Fonct dépenses</b>	183 639,71 €
B-Fonct recettes	233 880,95 €
C-report excédent 2024	78 884,49 €
<b>Fonct bilan = (B+C)-A</b>	<b>129 125,73 €</b>
<b>D-Invest dépenses</b>	93 072,90 €
F-Invest recettes	72 433,83 €
G-report déficit 2024	25 490,10 €
<b>Invest bilan= (F-G)-D</b>	<b>- 46 129,17 €</b>
<b>Bilan Fonct + Invest</b>	<b>82 996,56 €</b>

L'excédent global est de 82 996.56 € mais ne tient pas compte des restes à réaliser. Ces RAR concernent principalement les travaux de l'église dont le montant est de 37 954 € TTC soit, (31 628 € HT) subventionnés à 80 % du montant HT soit un RAR de la commune se montant à 6 325.66 €. L'excédent réel est donc de 82 966.56 € -6 325.66 € soit un solde de 76640, 9 0€  
Les tableaux détaillant par chapitre et par article les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement sont consultables en mairie.

- Participation à PRESENCE VERTE

Proposition de renouvellement de la convention Activ'zen 2025 (téléassistance pour les habitants demandeurs, vulnérables).

La commune de Croisy sur Eure participera à hauteur de 5€ par contrat pour les frais d'abonnement mensuel du contrat Activ'zen.

Conditions :

- Les bénéficiaires de cette offre devront être âgés de plus de 65 ans lors de l'adhésion.
- Autre cas particulier : les personnes ayant des problèmes de santé justifiés par avis médical.

Aucune condition de revenu n'est exigée.

Présence Verte s'engage, pour les habitants de la commune bénéficiant d'une participation de la mairie à appliquer une baisse tarifaire de 5 € sur l'abonnement mensuel Activ'zen.

Le conseil après délibération donne son accord à l'unanimité sur cette proposition et donne autorisation de signature au Maire de la convention.

Vote : pour 10 ; abstention : 0 ; contre : 0 ; (absence de Cyril Garreau)

### 3. **Travaux proposition pour 2025** : la commission travaux a été tenue le **8 janvier 2025 avec les propositions de retenir les projets suivants** :

#### a. **Aménagement entrée Croisy côté Saint Aquilin**, (réunion spécifique avec Pascal Poisson de l'Agence Routière Est du département) :

- ➔ Réanalyse du dossier afin de diminuer le coût avant de refaire un devis avec les propositions suivantes récapitulées
- Les bordures (trottoirs) du chemin des alouettes jusqu'à la fin de la propriété de Mr Lerebours (fin de son mur de soutènement) seront repris entièrement en bordure haute (type T2 +SC1)
- Les trottoirs du chemin des alouettes jusqu'à l'escalier descendant de la cuisine de l'habitation Lerebours seront faits en enrober ; après, en direction de Saint Aquilin ils resteront en herbes.
- Le plateau surélevé initialement prévu sera remplacé par la pose de bandes rugueuses. Un plateau surélevé, d'après P. Poisson de l'Agence Routière Est de la Direction des routes du département coûte 30 000€. Le coût évalué par TPN est de l'ordre de 8 000 €.
- Un ilot central sera posé depuis le giratoire jusqu'à la série des bandes rugueuses. Cet ilot d'une largeur de 30 cm de couleur sera constitué de pavés d'une hauteur de 1 à 2 cm biaisée pour créer après assemblage une forme de dôme et créera une vibration dans le volant du conducteur s'il vient à rouler dessus.
- La signalisation satisfaisante devra être posée. On suggère de poser un panneau « 30 » « attention à nos enfants »
- La position des entrées et sorties de Croisy sur Eure sera aussi revue en ramenant ces panneaux plus près de la zone urbaine. Cela permettra de mieux gérer la vitesse des voitures entrant dans le village.
- Revoir aussi les écoulements de l'eau de pluie en créant des saignées bétonnées pour renvoyer l'eau dans le fossé puis dans le récupérateur d'eau à l'entrée du village au droit de l'entrée du bois avant la première propriété (Lerebours)
- Le coût estimatif de ces travaux devrait se situer aux environs de **40 000 € HT** (revoir l'estimation avec TPN)
- La subvention sera celle des amendes de police (50%) ; demande à déposer en septembre pour permettre les travaux en début 2026

**Délibération du conseil** : propositions acceptables ; le conseil donne son accord sur le principe de poursuivre le dossier de réaménagement de cette entrée du village, de refaire le devis correspondant et déposer un dossier de subvention pour ce projet. Il donne pouvoir au maire de signer ce dossier de demande. Vote : pour 10 ; abstention : 0 ; contre : 0 (absence de Cyril Garreau)

- b. Restauration du vannage du Bechet.** L'analyse des 2 devis reçus en mairie a été faite. Le devis de l'entreprise Cauchois est retenu pour un montant de 11 500 € HT. Une marge de 10% sera prise à ce devis pour rattraper les augmentations du coût de la vie (matériaux et main d'œuvre) ; la possibilité de partager les travaux entre l'entreprise et la commune n'a pas été retenue pour éviter les problèmes de justification des financements des dépenses et de celles de la demande de subvention.

**Délibération du conseil** : après délibération, le conseil donne son accord pour faire la demande de subvention à l'ASCO pour un montant de travaux de 12 650 € HT. Le conseil après délibération vote à l'unanimité son accord pour réaliser les travaux de restauration du vannage et donne pouvoir à monsieur le maire de rédiger le dossier de demande de subvention et de le signer. Vote : pour 11 ; abstention : 0 ; contre : 0 ;

Eclairage des vitraux de l'église. Analyse de la proposition financière de l'entreprise DELESTRE : le coût annoncé par l'entreprise est d'environ 11 000 € à 12 000 € (aucun devis reçu à cette date)

La commission a décidé de ne pas donner suite à ce projet, compte tenu de son estimation trop importante.

**Délibération du conseil** : Après délibération, le conseil décide de suivre la proposition de la commission de ne pas réaliser le projet ; il demande à reporter les travaux avec des propositions financières acceptables ; Vote : pour 11 ; abstention : 0 ; contre : 0 ;

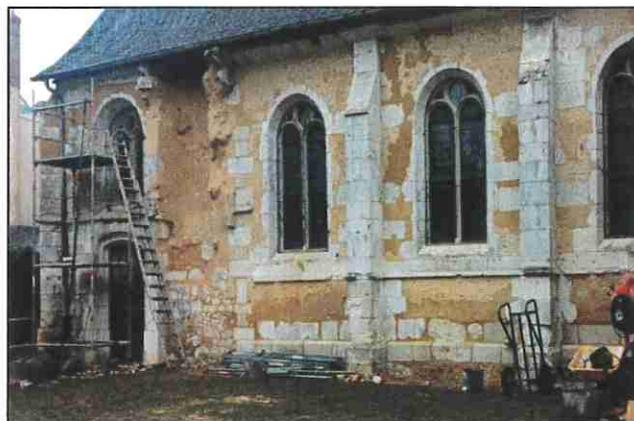
- c. Projet d'installation d'un espace jeux pour enfants de moins de 12 ans** : la 1<sup>ère</sup> estimation se montait de l'ordre de 6 000 € TTC. Il s'est avéré que l'entreprise de fabrication de ses modules de jeux n'avait pas les certifications légales de sécurité et ne voulaient donc pas vendre aux collectivités locales. La commission a donc analysé d'autres devis qui se montaient à plus de 25 000 €. Après délibération, il a été décidé par la majorité des participants de ne pas retenir cet investissement pour diverses raisons dont celui du financement et du délai pour déposer un dossier de demande de subvention à la DETR avant le 15 janvier (aucun membre de la commission ne voulait s'investir dans la construction du dossier compte tenu de ce délai)

**Délibération du conseil** : Après délibération, le conseil décide de suivre la proposition de la commission de ne pas réaliser le projet de création d'un espace de jeux et de le reporter sur investissement de 2026 si besoin. Vote : pour 11 ; abstention : 0 ; contre : 0 ;

• **Travaux de l'église**



Avant.



Après

- ✓ Avancement des travaux de maçonnerie : la restauration de la façade arrière est quasi terminée.
- ✓ Le muret du cimetière sera entrepris dans les semaines suivantes
- ✓ Le calvaire est restauré.
- ✓ Installation des gouttières et travaux d'entretien de la toiture (démoussage et restauration de la couverture)

Trois devis ont été reçus concernant l'installation des gouttières (NORMAND TOIT, ALLAIN et E.I LEBOURG). Pour le démoussage de la toiture, nous avons reçu aussi des devis de 3 entreprises précédentes et un devis de DRONES ENVIRONNEMENT

Après analyse, je propose le choix de l'entreprise NORMAND TOIT pour réaliser les travaux de toiture.

**Délibération du conseil** : après analyse des différents devis, et délibération sur le choix de l'entreprise à prendre, le conseil vote à l'unanimité son accord pour réaliser l'installation des gouttières de l'église Saint Germain de Croisy par l'entreprise NORMAND TOIT d'un montant de 7 781.00€ HT sur investissement de 2025. Vote : pour 11 ; abstention : 0 ; contre : 0 ;

#### a. Subventions

- **SNA fonds de concours** → à déposer et pré-enregistrer **avant le 15 mars 2025** ; subvention de 6 000 € maxi, correspondant à un projet de 20 000 € HT maxi.

#### **Les dépenses pouvant être retenues sont les suivantes :**

Les projets présentés au Fonds de Concours devront s'inscrire dans les politiques de développement de l'Agglomération et :

- Permettre et renforcer la transition écologique du territoire
- Participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants
- Contribuer à la dynamisation et l'attractivité du territoire
- Qualifier l'aménagement et le développement local.

Afin de décliner ces politiques, une attention particulière sera portée sur les thématiques suivantes :

- La revitalisation des centres bourgs, l'aménagement des espaces publics et urbains.
- La valorisation et restauration du patrimoine historique, sous condition des autorisations des Architectes des Bâtiments de France (ABF) et/ou de la DRAC (direction générale des affaires culturelles) pour tous les bâtiments classés aux monuments historiques. Le fonds de concours reprend pour sa partie communale le dispositif « petit patrimoine » (initialement transféré à la création de SNA à l'Office de Tourisme).
- L'aménagement de voies douces (piste cyclable, voie piétonne...).
- L'aménagement d'espaces sportifs et de loisirs.
- La rénovation énergétique des bâtiments publics.

**Délibération du conseil** : suite à la délibération précédente N° 10\_B 2025 donnant accord aux travaux d'installation des gouttières de l'église et à la proposition de faire un dossier de demande de subvention au fonds de concours de la SNA pour ces travaux, d'un montant de 7 781.00€ HT.

Le conseil municipal demande au maire de rédiger le dossier de demande de subvention et donne pouvoir à celui-ci de le signer. Vote : pour 11 ; abstention : 0 ; contre : 0 ;

- **Subvention DETR** → dossier à déposer avant le **15 janvier 2025** (possibilité de 30% de subvention). Délai dépassé → **aucun dossier n'a pu être déposé compte tenu des délais de dépôt.**
- **Subvention de l'ASCO** (vannage) avant le **1<sup>er</sup> mars 2025 (33% de subvention)** → dossier à rédiger.

**Délibération du conseil** : suite à la délibération précédente N° 07\_B2025 concernant l'accord pour la réalisation des travaux de réfection du vannage sur le bras du Bechet, et la proposition de faire un dossier de demande de subvention à l'ASCO, le conseil demande au maire de constituer ce dossier de demande de subvention, de le rédiger et donne son pouvoir de le signer.

Vote : pour 11 ; abstention : 0 ; contre : 0.

- **Amendes de police** pour réaménagement de l'entrée de Croisy côté Saint Aquilin à déposer en septembre – octobre 2025 :

**Délibération du conseil** : suite à la délibération précédente n° 06\_B 2025, donnant accord pour lancer l'étude de la réalisation des travaux d'aménagement routiers à l'entrée de Croisy sur Eure côté Saint Aquilin et de faire un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police, il demande au maire de constituer le dossier, de le rédiger et son pouvoir de le signer. Vote : pour 11 ; abstention : 0 ; contre : 0 ;

#### 4. Environnement :

a. Fleurissement : pré choix des plantations pour le printemps 2025. Proposition de choix et estimation donnée par HAAS. La liste des fleurs objet des plantations de printemps est en cours. Un petit groupe s'est réuni pour commencer le travail (choix des plantes pour la couverture des talus du terrain de loisirs ; choix des plantes pour les jardinières et les suspentes) pour les massifs une discussion est en cours avec le fournisseur HAAS.

coût du fleurissement de la commune			
	devis HT	devis TTC	
Fleurissement de la bute en vivaces	429,35 €	472,29 €	voir annexe 4
fleurissement jardinières et suspentes	2 431,56 €	2 674,72 €	voir annexe 5
fleurissement des massifs	744,88 €	819,37 €	
<b>total :</b>	<b>3 605,79 €</b>	<b>3 966,38 €</b>	

**NOTA : Inauguration** : compte tenu de la fin des travaux de l'église, du circuit « Eure- Bechet » et la fin du fleurissement du village, on pourrait envisager réaliser l'organisation simultanée de ces inaugurations en fin mai ou début Juin (attente que la végétation ait repris avec la floraison)

b. Information sur projet d'aménagement de l'étang Garreau : une réunion doit être programmée le 4 février à la mairie pour présenter le projet ; les éléments nous seront donnés pour les délibérer à la réunion de conseil du 3 mars.

#### 5. Compte rendu des assemblées :

a. **SNA, parlement des maires ; (voir § 7. Ci-après)**

b. **Compte rendu de l'installation du nouveau syndicat de rivière SBV, le 28 janvier 2025 à DREUX.**

Ce nouveau syndicat est la fusion entre le Syndicat mixte du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R) et du Syndicat mixte Intercommunautaire de la Rivière Eure 2<sup>ème</sup> section les anciens syndicats de rivières de l'Eure, de la Blaise et de la Vesgre dépendant des communautés d'agglomération « Pays de Dreux », « PEDIF », « EPN » et « SNA ».

Les résultats des élections de la nouvelle gouvernance sont les suivants :

- Président : Daniel RIGOURD (Pays de Dreux)
- 1<sup>er</sup> vice-Président : Stéphane LEMOINE (PEDIF)
- 2<sup>ème</sup> vice-président : Raymond ROY (Pays de DREUX)
- 3<sup>ème</sup> vice-président : Catherine PATUREL (Pays de Dreux)
- 4<sup>ème</sup> vice-président : Alain DUVAL (SNA)
- 5<sup>ème</sup> vice-président : Christophe ALORY (EPN)

Concernant l'élection du Bureau, les membres élus sont le Président et les vice-présidents ainsi que les délégués de la SNA suivant : Didier COURTAT, Renée MATRINGE, Pascal DUGUET et Alain DUVAL.

#### 6. Urbanisme :

**Parlement des maires** le jeudi 23 janvier 2025, décisions à prendre pour l'établissement du futur SCOT SNA.

Une explication détaillée a été présentée pour permettre de mieux définir la définition des ZAN (zone de consommation d'habitation et zone de consommation économique) et de leur répartition demandée par la région suite au décret de loi du SRADDET)

Les points importants de cette explication sont :

- La définition des ENAF (Espace Naturel Agricole et Forestier) qui sont à prendre en compte dans l'artificialisation des sols
- La différence entre zonage PLU et ENAF
- L'attention portée sur la consommation des ENAF (conversion à limiter, voir interdire)
- La renaturation des zones artificialisées
- L'attention portée sur la consommation prioritaire des dents creuses.
- La consommation foncière = Artificialisation des ENAF- les dents creuses.
- La garantie communale : 4 Critères cumulatifs à respecter
  - Être couvert par un SCOT → 35/61 communes de la SNA le sont dont Croisy
  - Posséder un document d'urbanisme (Carte Communale ou PLU) → 30/61 communes de la SNA dont Croisy.
  - Ne pas avoir consommé son hectare entre 2021 et 2031 → 25/61 communes de la SNA dont Croisy.
  - Pouvoir consommer des ENAF → 24 /61 communes de la SNA dont Croisy.

En conclusion, il reste 24 communes sur les 61 qui respectent les garanties (dont Croisy). Une garantie communale est donc très difficilement applicable dans les faits.

- Solution requise pour optimiser les zones constructibles sur l'ensemble du territoire de SNA :
  - Si on applique les recommandations du CEREMA (loi SRADDET) sur l'ensemble de la SNA, la répartition de la consommation serait de 46% pour Habitat et équipement et de 54% pour le développement économique.
  - Par bassin de vie (Vallée de la Seine, Vallée de l'Eure, Plateau des Andelys, Plateau du Vexin) on arrive à des disproportions d'extension de consommation très importante : 109 ha pour vallée de la seine, 15.5 ha pour la vallée de l'Eure, 15.5 ha pour le plateau de Andelys et 12 ha pour le plateau du Vexin. ... Sans tenir compte des consommations antérieures (2021/2022) ; colonne A du tableau en annexe 6
- IL est donc décider de mutualiser la participation entre les bassins de vie pour combler le déficit de terrains disponibles à la consommation. (Colonne B du tableau en annexe 6)

#### 7. Informations diverses,

- Deux accidents de circulation : dégâts matériel causés, casse d'un mat d'éclairage route de Vaux et casse d'un radar pédagogique route de Saint Aquilin. Déclaration à l'assurance envoyée.

#### 8. Prochaines réunions :

- a. Prochain conseil : le lundi 3 mars 2025.
- b. Réunion projet aménagement étang Garreau le mardi 4 février 2025 matin
- c. Réunion avancement projet agrandissement Boursin et modification PLU reportée au 3 mars 2025.

Le secrétaire de séance

Jean François CARRIERE



Jean Michel de MONICAULT